

LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QU'ON NE
PRODUIT PAS!

Sachez faire le tri!

Mode d'emploi et
calendrier détachable
des déchets 2024



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Éditorial

Tri des déchets: situation actuelle

En 2023, des nouveaux écopoints ont été mis en service dans notre commune: au chemin de la Chênaie, au centre sportif de la Vigne Blanche et à Gitana.

Pour rappel, les déchetteries communales sont exclusivement destinées à l'usage des habitants de Bellevue. Elles nous permettent de procéder à un tri sélectif de nos déchets, comme le prévoit la loi cantonale et notre règlement communal sur la gestion des déchets, qui contient les règles applicables auxquelles les citoyens doivent se conformer et les sanctions administratives auxquelles ils s'exposent en cas d'infraction.

Malgré des campagnes régulières de sensibilisation et les mesures mises en place, le tri est malheureusement encore trop peu souvent respecté et l'on continue à assister à des incivilités qui nuisent à l'environnement et pèsent sur notre qualité de vie, qui dépend notamment de la propreté de l'espace public.

La nouvelle loi cantonale sur les déchets, votée en septembre 2022, introduit une obligation de tri pour les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques. Son entrée en vigueur est toujours en suspens car elle doit recevoir l'aval de la Confédération et de la justice pour être promulguée. La particularité genevoise, qui est de continuer de faire de Genève le seul canton à ne pas connaître la taxe

au sac et introduire le tri obligatoire pour contourner celle-ci, en réduisant ainsi la quantité de déchets, va en effet à l'encontre du principe du pollueur-payeur imposé par la législation fédérale. Ce qui oblige notre canton, pour convaincre Berne, à prouver qu'il parviendra à diminuer ses déchets sans cette taxe. La loi fait également l'objet de quatre recours de grands distributeurs qui attaquent l'interdiction du plastique à usage unique, qu'ils considèrent comme une atteinte à leur liberté économique.

Nos poubelles noires contiennent encore trop de déchets recyclables et les statistiques cantonales démontrent que notre commune n'est pas bon élève. Il est évident qu'avec l'augmentation de la population, la quantité de déchets augmente également. Mais il n'est pas normal que la quantité par habitant de déchets incinérables ne diminue pas malgré les mesures mises en place et l'implantation d'écopoints partout sur le territoire. La responsabilité des citoyens est pointée du doigt. Même si, et heureusement, bon nombre d'habitants adoptent les bons gestes, il y a encore bien des efforts à accomplir pour augmenter le taux de recyclage et atteindre l'objectif du canton de Genève, qui est de diminuer le poids des OM à 160 kg/hab/an à fin 2024.

Mylène Schopfer Sandoz
Conseillère administrative

Mieux trier

Plus de la moitié des déchets sont encore recyclables

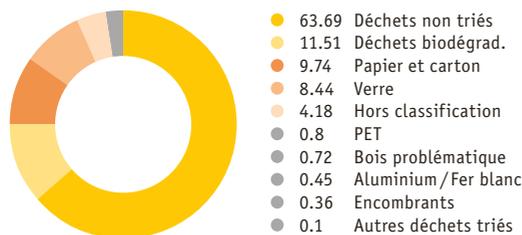
Les non-recyclables



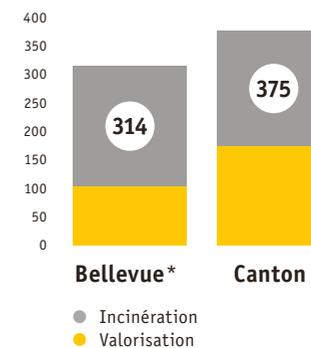
Les recyclables



Répartition des déchets à Bellevue (en %)



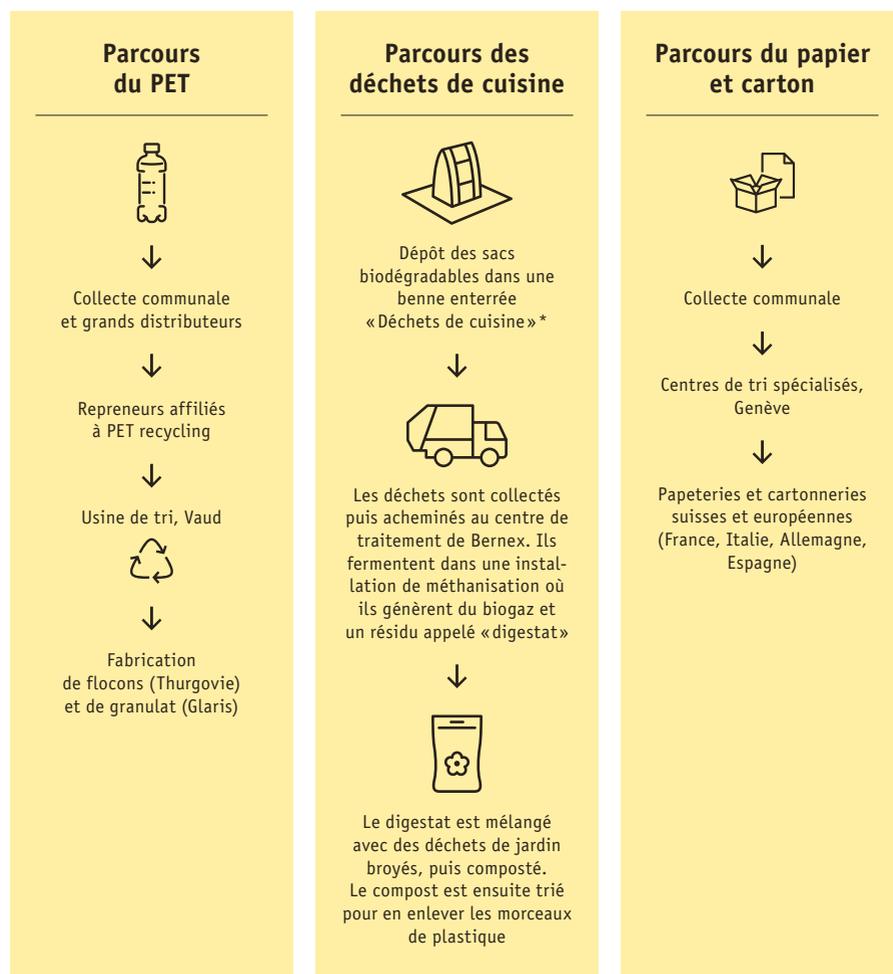
Production de déchets (kg/hab)



* Les valeurs communales ne comprennent pas les déchets des espaces de récupérations (ESREC)

PET, déchets de cuisine, papier

Filières de recyclage



* Possibilité d'avoir un lombricomposteur

Consommons mieux

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Quelques suggestions pour en produire moins :

- Préférons les achats en vrac au marché ou au magasin. Le site zerowasteswitzerland.ch liste des adresses de magasins en vrac. 
- Utilisons des sacs réutilisables lors de nos achats. 
- Choisissons des appareils et batteries rechargeables.
- Refusons les objets jetables dans les cafés, bars et restaurants (pailles, touillettes, etc.)
- Prenons nos contenants personnels pour nos cafés et repas à l'emporter. 
- Réduisons notre gaspillage alimentaire.
- Préférons les achats de seconde main. 
- Faisons réparer ou donnons nos objets inutilisés plutôt que de les jeter (ge-répare, boîtes d'échange).
- Pour mon chat, j'opte pour la litière végétale, qui ne produit pas de mâchefers (contrairement à la litière minérale = 10% des mâchefers).
- Méfions-nous de contenants dits «compostables» (par exemple bambou, maïs, etc.) ils contiennent souvent du plastique, sauf s'ils ont la mention «OK Compost» ou «EN 13432».
- Refusons la publicité et les publications gratuites dans notre boîte aux lettres. 
- Couches, protections menstruelles : des alternatives plus écologiques (et meilleures pour la santé) existent !

1.

Comment trier?

Ce qu'il faut recycler ou exclure pour chaque type de déchet, des informations, des conseils, etc.



Comment trier? Ordures ménagères

Les ordures ménagères (OM) correspondent aux déchets urbains incinérables. Elles représentent la part non recyclable et non toxique des déchets produits par les ménages. Cette part peut être réduite à son minimum grâce à un tri de bonne qualité! L'achat de produits en vrac diminue fortement la quantité de déchets.

À jeter

- Emballages plastiques (**excepté PET**)
- Papiers autocollants
- Papiers et cartons souillés
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Emballages ou objets composites
- Vaisselle et porcelaine cassées
- Huiles végétales (qui doivent être conditionnées dans un récipient)
- Litière des animaux (même végétale)
- Mégots de cigarettes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Couches-culottes, langes de bébé
- Jouets cassés (sans les piles)
- Masques
- Ampoules à incandescence et halogène

À exclure

- Déchets recyclables
- Déchets toxiques
- Ampoules économiques, tubes fluorescents, LEDs

Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets ne répondant pas aux critères de ramassage, en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

Les déchets ménagers doivent être conditionnés dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets.

Les conteneurs privés doivent être déposés à l'emplacement déterminé la veille de la levée entre 18h et 21h ou dès 6h le jour de la levée et rentrés rapidement après celle-ci.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.



Comment trier?

Papier Carton



Le papier et le carton peuvent supporter plusieurs processus de recyclage, permettant d'économiser des arbres, des produits chimiques, de l'énergie et beaucoup d'eau. La quantité de papier peut être fortement réduite en refusant les publicités dans vos boîtes aux lettres.

À recycler

- Journaux et magazines
- Prospectus
- Papier pour imprimantes
- Papier de bureau blanc ou recyclé
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Enveloppes en carton et carton ondulé
- Annuaires téléphoniques
- Boîtes en carton
- Papier d'emballage
- Cartons à œufs
- Cartons pour fruits et légumes

À exclure

- Papiers spéciaux (calque)
- Cellophane, transparents
- Classeurs ou cahiers à spirale
- Papiers et cartons souillés de nourriture (p. ex. cartons à pizza)
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Nappes en papier
- Papier autocollant, plastifié ou métallisé
- Briques de lait et de jus de fruits
- Polystyrène expansé (sagex)

Attention !

N'emballez pas le papier dans un sac plastique lorsque vous le placez dans le conteneur.

Les cartons doivent toujours être démontés et pliés.
Les cartons trop grands, qui ne rentrent pas dans une benne enterrée, doivent être découpés ou apportés à l'ESREC.



Comment trier?

Verre



Le 75% du verre récupéré est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles. Le 25% restant est utilisé dans le génie civil, pour la construction et comme matériau d'isolation. Le verre se recycle indéfiniment.

À recycler

- Bouteilles de boisson
- Pots de confitures
- Bocaux, flacons

À exclure

- Fermetures en plastique ou en liège
- Bouteilles en plastique, en PET
- Terre cuite et grès
- Verres de table
- Vaisselle (porcelaine et céramique)
- Verre à vitre cassé et miroirs
- Ampoules à incandescence
- Couvercle de bocaux (alu/fer-blanc)

Le saviez-vous?

Les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine, la céramique et les verres à boisson doivent être jetés avec les ordures ménagères ou rapportés dans un espace de récupération, car ils contiennent souvent du plomb, indésirable pour le recyclage du verre.



Comment trier? PET



Les bouteilles recyclées sont déchetées et refondues pour fabriquer de nouvelles bouteilles en PET, de la laine polaire ou des matériaux de rembourrage. Le PET recyclé possède les mêmes propriétés que le PET neuf. Il est recyclable à 100%. Remplacer l'eau minérale par l'eau du robinet permet de réduire ses déchets et diminuer son impact sur l'environnement.

À recycler

- Uniquement les bouteilles de boisson PET (polytéréphtalate d'éthylène)

3 questions à se poser:

- > S'agit-il d'une bouteille?
- > La bouteille est-elle en PET? 
- > Contenait-elle une boisson?

Si vous répondez 3x oui, la bouteille doit être placée dans un conteneur à PET.

À exclure

- L'ensemble des récipients plastiques « non PET » (bouteilles de lait, etc.)

Les détaillants (par exemple Migros et Coop) collectent les bouteilles en matière plastique d'usage ménager. Sont collectées les bouteilles en plastique vides de: produits laitiers, produits de lavage et de nettoyage, shampoing, produits de douche, savon, lotions, crèmes, vinaigre, huile, sauces, engrais pour plantes.

Attention!

N'emballez pas le PET lorsque vous le placez dans le conteneur. Prenez garde à ne jeter que des bouteilles en PET. Si les bouteilles en PET sont contaminées par d'autres déchets, c'est l'entier de la levée qui est déclassée (incinérée).



Comment trier? Aluminium Fer-blanc



Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95% d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion. Il se recycle indéfiniment. La matière recyclée est indispensable puisque les réserves d'aluminium primaire ne parviennent pas à satisfaire la demande mondiale.

À recycler

- Canettes pour boissons
- Tubes et emballages avec sigle ALU
- Barquettes
- Feuilles d'aluminium
- Boîtes de conserve en fer blanc avec sigle « tôle d'acier recyclable »
- Barquettes d'aliments pour animaux
- Objets en alu, casseroles, passoires
- Couvercles de bocaux
- Ustensiles de cuisine en alu
- Opercules de yogourts

À exclure

- Matériaux composites
- Alu-plastique et alu-carton
- Briques de lait et de jus de fruits
- Capsules de café

Le saviez-vous?

- Une tonne de canettes recyclées = 265 vélos fabriqués.
- Le recyclage permet d'économiser 60% d'énergie pour le fer-blanc et près de 95% pour l'alu.

Bon à savoir

Même s'il y a des restes alimentaires dans les emballages, le recyclage est possible.



Comment trier? Piles



Les piles sont fondues pour en récupérer les métaux lourds. À partir d'une tonne de pile, on extrait jusqu'à 600 kg de matériaux réutilisables comme du ferromanganèse pour la fabrication de l'acier, du zinc, des scories pour le secteur du bâtiment et du mercure.

À recycler

- Piles au mercure, petites ou grandes
- Piles alcalines
- Accumulateurs, sans exception
- Piles «vertes» rechargeables

À exclure

- Calculatrices
- Montres

Attention!

De nombreux objets, jouets ou gadgets contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser.

Visitez le site d'INOBAT pour toute information complémentaire:
www.inobat.ch



Comment trier? Déchets de cuisine



Les déchets de cuisine sont composés à 90% d'eau; ils brûlent très mal et n'ont rien à faire dans une usine d'incinération. Lorsqu'ils sont triés, ils sont valorisables en compost et en biogaz. Un kilo de déchets organiques valorisés en électricité permet de regarder la télévision pendant 90 minutes!

À recycler

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs
- Restes de repas cuits ou crus
- Pain
- Os
- Coquillages et crustacés
- Marc de café avec ou sans filtre
- Feuilles de thé avec ou sans sachet mais sans agrafe
- Fleurs fanées
- Plantes de balcon et d'appartement (sans pot)

À exclure

- Litières pour animaux
- Couches-culottes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Balayures
- Mégots de cigarettes
- Tous types de plastiques
- Cendres de bois
- Déchets de jardin (doivent être déposés à l'ESREC)

Attention!

Il est indispensable de conditionner ses déchets de cuisine dans des sacs prévus à cet effet, soit des sacs en papier résistants à l'humidité. Les sacs biodégradables munis du label «OK compost» ou «EN 13432» sont tolérés.

Des petites poubelles vertes sont disponibles gratuitement à la réception de la mairie et les sacs adéquats sont en vente à l'épicerie Marmotte 333, route de Lausanne 333.

L'usage de sacs poubelle classiques et de sacs plastiques est interdit.



Comment trier? Capsules de café

Une capsule d'aluminium contient: 1 gramme d'aluminium et 9 grammes de marc de café humide. La revalorisation du marc de café sert à la fabrication de fertilisant naturel. Les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90% d'aluminium recyclé.

À recycler

- Capsules de café en aluminium

À exclure

- Capsules de café en plastique
- Capsules compostables (à jeter dans les déchets de cuisine si label «OK compost» ou «EN 13432»)

Attention!

N'emballez pas vos capsules dans un sac lorsque vous les placez dans le conteneur. Déposez les capsules en vrac.

Conseil

Comment boire du café tout en respectant l'environnement?

- Privilégiez le café bio et équitable.
- Privilégiez une cafetière traditionnelle ou utilisant des capsules réutilisables ou compostables.



Comment trier? Textiles

Le recyclage des textiles est un acte solidaire qui permet de fournir des emplois à des travailleurs au chômage, de proposer des habits de seconde main bon marché aux plus défavorisés et de collecter des fonds pour les organisations d'entraide.

À recycler

- Vêtements propres et secs
- Textiles, nappes, etc.
- Draps et taies d'oreiller
- Couvertures
- Rideaux
- Linges de cuisine et de bain
- Chaussures en bon état (attachées par paire)
- Ceintures
- Sacs et accessoires divers
- Oreillers et duvets
- Peluches

À exclure

- Chaussures avec des piles
- Cintres en métal, bois ou plastique

Attention!

Pour placer vos textiles dans les «boîtes à fringues», n'oubliez pas de les conditionner dans des sacs fermés et d'attacher les chaussures par paires.

Le saviez-vous?

Ce système de collecte est organisé par la Coordination des œuvres d'entraide genevoises comprenant Caritas, le Centre social protestant (CSP), la Croix-Rouge genevoise, Terre des Hommes et Emmaüs.



Comment trier? Encombrants, ferraille, bois

Les levées communales au porte à porte auront lieu les jeudis 1er février, 6 juin et 3 octobre 2024. Les déchets sont triés au bord de la route par notre transporteur afin de pouvoir en extraire la ferraille et le bois en vue de les valoriser.

À recycler

- Canapés, sommiers
- Matelas
- Divers meubles
- Mobilier de bureau
- Sagex
- Tous les déchets métalliques
- Vélos, poussettes
- Meubles en fer
- Ustensiles de cuisine en métal

À exclure

- Appareils électriques et électro-ménagers (réfrigérateur/congélateur)
- Thermomètres au mercure
- Batteries de voiture
- Déchets de peinture, vernis et colle, pétrole
- Divers produits chimiques
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Pneus
- Déchets de chantier (p. ex. lavabo)

Attention !

Sous peine de sanction administrative (amende de CHF 200.- minimum), tout dépôt sauvage de déchet encombrant, de ferraille ou de bois est strictement interdit. Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.

Conseil

Pensez à offrir vos objets en bon état, par exemple sur : www.keepinuse.ch. Vous trouverez également une liste des œuvres caritatives sur le site : www.ge.ch/espaces-recuperation-esrec-points-collecte-communaux/oeuvres-caritatives



Comment trier? Appareils électriques et électroniques

Les appareils électriques et électroniques dont la durée de vie a tendance à diminuer contiennent des polluants (métaux lourds) ainsi que des métaux valorisables. S'ils sont mis avec les ordures ménagères, ils risquent de polluer et s'ils sont mis avec les encombrants, ils ne seront pas systématiquement recyclés.

À recycler

- Matériel bureautique et informatique (téléphones, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)
- Électronique de loisirs (TV, radio, lecteur CD/DVD, console de jeux, luminaires avec ou sans ampoule, etc.)
- Électroménager (aspirateur, machine à café, cuisinière, réfrigérateurs, fer à repasser, etc.)
- Outils électriques (perceuses, tondeuse électrique, etc.)
- Équipement de sport

Sites de reprise

Ces objets doivent être ramenés dans un magasin ou être déposés dans un ESREC. Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent.

Conseil

Ces appareils peuvent être remis à des associations ou des entreprises qui les réparent et les remettent sur le marché de la deuxième main.

Le saviez-vous?

Depuis 2022, vos appareils électriques et électroniques en état de marche peuvent être déposés à l'ESREC des Chânavats afin de leur donner une seconde vie. Une palette est à disposition pour les déposer.



Comment trier? Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux représentent un fort risque de pollution s'ils ne sont pas éliminés de manière adéquate. Ils ne doivent donc en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères ou lors de la levée des encombrants, être abandonnés dans la nature ou déversés dans les canalisations.

À recycler

- Contenants de produits chimiques et/ou les restes (solides, liquides ou en aérosols de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, pesticides, engrais, produits d'entretien, etc.)
- Huiles minérales
- Médicaments, aiguilles, thermomètres au mercure, radiographies, etc.
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc.

Sites de reprise

- Produits chimiques et huiles : point de vente (petite quantité) ou ESREC
- Matériel médical : pharmacies
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc. : point de vente



Ancien pictogramme



Nouveau pictogramme

Attention!

Les anciens pictogrammes oranges ont été remplacés par les pictogrammes GHS (Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals) en forme de losange rouge sur fond blanc.

2.

Où déposer?

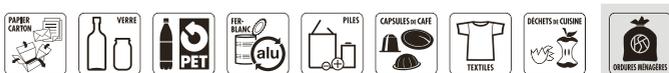
Les 3 possibilités pour déposer vos déchets à recycler



Où déposer?

1. Écopoints

Le plan et le tableau ci-dessous présentent les points de collecte et les types de déchets que vous pouvez y déposer. Les points de récupération sont strictement réservés aux ménages bellevistes (particuliers). Tout dépôt hors horaires d'ouverture et hors benne est passible de sanctions administratives (amende de CHF 200.- minimum).



	PAPIER CARTON	VERRE	PET	FER-BLANC / alu	PILES	CAPSULES DE CAFÉ	TEXTILES	DÉCHETS DE CUISINE	ORDURES MÉNAGÈRES
1. Écopoint Marettes	X	X	X	X	X	X	X	(X)	X
2. Écopoint Crèche	X	X	X		X		X	X	X
3. Écopoint Mollies	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. Écopoint Mojonne	X	X	X	X	X	X		X	X
5. Écopoint Roselière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6. Écopoint Limites	X	X	X	X	X			X	X
7. Écopoint Coin-de-Terre	X	X	X	X	X	X		X	X
8. Écopoint Rilliet	X	X	X	X	X	X		X	X
9. Écopoint Champ-du-Château	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10. Écopoint Chênaie	X	X	X	X	X	X		X	X
11. Écopoint Voirie, ch. du Planet	X	X	X			X			X
12. Écopoint Port Gitana	X	X	X	X				X	X
13. Écopoint Centre sportif	X	X						X	X
A. Benne enterrée/HS									X
B. Benne enterrée/HS	X								X
C. Benne enterrée/HS	X	X							X
D. Benne enterrée/HS	X								

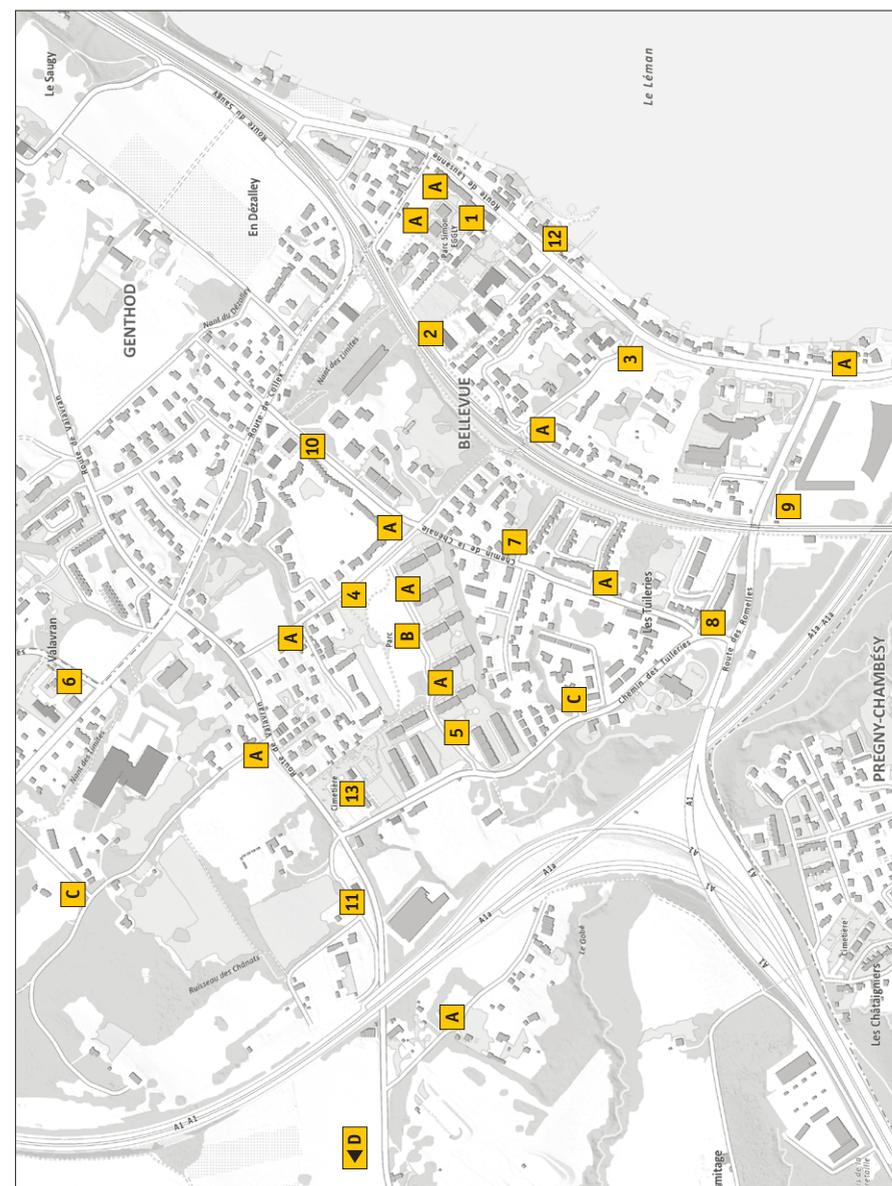
(X) : courant 2024

Horaires d'ouverture

Lundi - samedi : 7h - 20h

Fermé dimanches et jours fériés

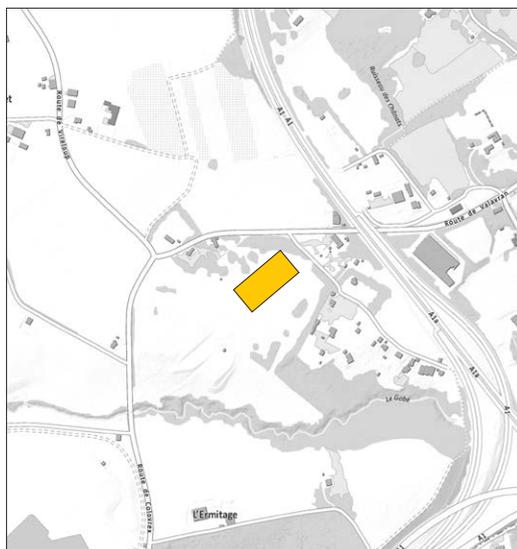
Merci de respecter le voisinage



Où déposer?

2. ESREC des Chânat

Les espaces de récupération cantonaux sont réservés aux particuliers qui peuvent y déposer gratuitement les déchets suivants:



Les matériaux suivants ne sont pas acceptés:

Ordures ménagères

Cadavres d'animaux
Déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale
Épaves de voitures
Déchets industriels
Déchets spéciaux des artisans et des commerces
Déchets de cuisine

Coordonnées

Chemin des Chânat
1293 Bellevue

Horaires novembre - février

Lundi: fermé
Mardi - vendredi: 14h - 17h
Samedi, dimanche et jours fériés: 10h - 17h

Horaires mars - octobre

Lundi: fermé
Mardi - vendredi: 15h - 19h
Samedi, dimanche et jours fériés: 10h - 17h

Pour toute autre question liée aux déchets

Info-Service
022 546 76 00

Où déposer?

3. Levées communales

Vous trouverez ci-joint le calendrier détachable des levées communales des déchets en 2024. Le maintien de la propreté sur la commune et de son image dépend de tous. Pour rappel, les déchets doivent être déposés dans les bennes enterrées ou hors-sol.

Attention!

La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant déposant des objets sur la voie publique, en dehors des conteneurs ou hors des jours de levées autorisés. Si une benne est pleine, il faut se rendre dans un autre écopoint.

Information

Pour toute question ou tout problème liés aux levées, merci de contacter Retripa SA au 022 341 52 00 ou par courriel à vernier@retripa.ch.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets, articles 27 et 28. Règlement disponible sur le site www.mairie-bellevue.ch

Deux actions de la Commune en 2024

Vaisselle reCIRCLE

Le Canton de Genève a lancé la campagne « Emportons malin ! ». Son objectif est la promotion de la vaisselle réutilisable reCIRCLE utilisée pour la vente à l'emporter dans un nombre croissant de restaurants en Suisse. Ce fabricant fournit également de la vaisselle pour les plats à l'emporter dans d'autres pays européens depuis plusieurs années. La qualité de cette vaisselle n'est plus à prouver.

La Commune de Bellevue souhaite promouvoir cette initiative et propose des **contenants réutilisables à prix réduit**, afin que tout un chacun puisse y prendre un repas à l'emporter dans n'importe quel restaurant. Ces contenants sont disponibles à la réception de la mairie au prix de CHF 5.- l'unité.

Cette démarche vise à éviter le gaspillage d'emballages plastiques ou de cartons et diminue ainsi la quantité de déchets. Sur le site de la campagne emportonsmalin.ge.ch ou via l'application reCIRCLE, vous pouvez consulter le réseau des restaurateurs qui participent à l'action sur tout le canton.

Vente de lombricomposteurs

En comparaison à d'autres Communes genevoises, les statistiques de récupération des déchets de cuisine peuvent être dynamisées. Ainsi, afin d'offrir une alternative à la P'tite poubelle verte, l'administration communale proposera aux habitants intéressés de faire l'acquisition d'un lombricomposteur à un prix préférentiel dès 2024. Ce dernier pourra être acheté à la réception de la mairie au prix de CHF 50.-.

Cette méthode présente des avantages sur de nombreux points. Produit en France, ce dispositif est fabriqué avec du plastique 100% recyclé. La majorité de vos déchets de cuisine pourront servir de nourriture aux vers qui les transformeront en composte et thé de composte. Il permet aux utilisateurs de produire de l'engrais naturel utilisable pour des plantes d'intérieur ou dans l'ensemble du jardin.

N'hésitez pas à consulter le site internet communal pour savoir quand les lombricomposteurs seront disponibles.

Commune de Bellevue
Service technique
329 route de Lausanne
1293 Bellevue
T 022 959 88 23
dd@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Imprimé sur
Papier FSC
100% recyclé

